



Certificat d'Accréditation

N° : 2-075 Rév 00

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, est signataire de l'accord multilatéral de l'EA pour l'accréditation, pour les activités objet du présent certificat, atteste que :

EURL CTI Expert

Adresse : Cité Ighil Ouazoug, Bd KRIM Belkacem - Bejaia

est accrédité selon la norme ISO/IEC 17020:2012 (en tant qu'organisme de type A) et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'inspection suivantes :

- ✓ Inspection dans les ouvrages et installations industrielles.

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 01/04/2024

Date de fin de validité : 31/03/2027

La Directrice Générale



BOULSNANE Wafa

ANNEXE TECHNIQUE REV 01

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : **EURL CTI Expert**

Adresse : **Cité Ighil Ouazoug, Bd KRIM Belkacem - Bejaia**

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : **ISO/IEC 17020 :2012** en tant qu'organisme d'inspection de **(type A)** dans les domaines :

- **Contrôle des équipements sous pression (APV/G) ;**
- **Contrôle des appareils de levage (APL) ;**
- **Contrôle des appareils et installations électriques (APE).**

Note : Un organisme de **type A** est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

SITE CONCERNE	<ul style="list-style-type: none">- Siege : Cité Ighil Ouazoug, Bd KRIM Belkacem - Bejaia- Tel : 213 34 80 35 59 /06 63 01 78 97- Fax :213 34 80 35 59- Email : Rh.ctiexpert@gmail.com
----------------------	--

Date de prise d'effet le : 31 Août 2025

Date de fin de validité le : 31 Mars 2027

**Pour le Directrice Générale et par délégation
Le Chef de Département inspection
BENNACEUR Massinissa**

Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émis

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine Général : 1. Produits et Composants Industriels				
Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, Spécifications techniques
Domaine Général : 1. EQUIPEMENTS SOUS PRESSION				
1.1 Contrôle des Appareils à Pression Gaz (APG)	-Contrôle visuel (VT) -contrôle non destructif	- Inspection périodique	- Mesureur d'épaisseur - Endoscope - Pied à coulisse	- Décret exécutif 90-245 - ASME VIII Div 1 - CODAP 1-2 - Procédure interne IT2PR1MQ7.1
12 Contrôle des Appareils à Pression Vapeur (APV)	Contrôle visuel (VT) -contrôle non destructif	- Inspection périodique	- Mesureur d'épaisseur - Endoscope - Pied à coulisse	- Décret exécutif 90-246 - Code ASME I - Procédure interne IT4PR1MQ7.1
Domaine Général : 2. ELECTROMECHANIQUE				
2.1 Contrôle des Appareils de Levage (APL)	Contrôle Visuel (VT)	- Inspection périodique - Inspection avant mise en exploitation - Inspection sur chantier - Inspection après modification.	- Pied à coulisse	- Loi 88-07 du 26/01/1988 - Décret exécutif 91-05 - NA 956 - ISO 3691-1 - Procédure Interne IT3PR1MO7.1

Domaine Général : 3. ELECTRICITE

3.1 Contrôle des Appareils et Installations Electriques (APE)	Contrôle Visuel (VT) Prise de mesure	- Inspection périodique	- Mégohmmètre - Pince ampère métrique - Mesureur de terre - multimètre - - Contrôleur de disjoncteur	- Décret exécutif n°01- 342 - NFC-15/100, - NFC-13/100, - NFC13/200 - Procédure Interne IT1PR1MQ7.1
--	---	-------------------------	--	---

Responsable d'accréditation
M. TACHRIFT Idriss